



Original : français

N° : ICC-01/04
Date: 11 avril 2012

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE II

Composée comme suit : M. le juge Cuno Tarfusser, juge président
M. le juge Hans-Peter Kaul, juge
Mme la juge Ekaterina Trendafilova, juge

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Public

**Enregistrement de la lettre du Bâtonnier National de la République Démocratique
du Congo en date du 25 juillet 2011 et de la décision du Greffier procédant à la
radiation de Maître Hervé Diakiese de la liste de conseils**

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo
Mme Fatou Bensouda

Le conseil de la Défense

Les représentants légaux des victimes

Me Emmanuel Daoud
Me Patrick Baudouin
Me Carine Bapita Buyangandu
Me Luc Walley
Me Franck Mulenda
Me Joseph Keta
Me Jean-Louis Gilissen
Me Michael Verhaeghe
Me Bisimwa Ntakobajira Sylvestre
Me Michel Shebele

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui aux conseils

M. Esteban Peralta Losilla

Le greffier adjoint

M. Didier Daniel Preira

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Le Greffier a l'honneur de déposer dans le dossier de la Situation:

1. La lettre du Bâtonnier National de la République Démocratique du Congo en date du 25 juillet 2011, accompagnée d'un extrait du Journal Officiel de la République Démocratique du Congo reproduisant notamment la décision n° CNO/RDA/320 du 10 mars 2011 par laquelle le Conseil National de l'Ordre des avocats de la République Démocratique a prononcé la sanction de radiation à l'encontre de Maître Hervé Diakiese (Annexe I) ;
2. Sa décision du 19 août 2011 par laquelle il procède à la radiation de Maître Hervé Diakiese de la liste de conseils (Annexe II).

Le Greffier réitère à la Chambre sa disponibilité pour lui apporter toute assistance qu'elle jugera nécessaire au regard des mesures ci-dessus.



Silvana Arbia
Greffier

Fait le 11 avril 2012

À La Haye (Pays-Bas)